

**Rapport de la COFIN
à l'attention de la commission ad hoc
chargée d'étudier
le préavis N° 6 - 2014**

Prilly, le 21 avril 2014

Monsieur le Président de la commission ad hoc,

Mesdames et Messieurs les commissaires,

Conformément à l'article 10 de notre règlement, la Commission des Finances (COFIN) s'est réunie le jeudi 17 avril 2014 à 20h00 pour analyser les aspects financiers du Préavis N° 6, 2014 dans la composition suivante -

Mesdames : Sylvie / Rattin, vice-Présidente, élue
Geneviève Nosedà, élue

Messieurs : Fabien Seillon
Jean, Pierre, Julien
David Huey
Jean-Marc, Maire, Maire
Francis Richard, Président

La Municipalité était représentée par Monsieur Olivier Simon, Municipal en charge des domaines, Monsieur Bertrand Melin, Municipal en charge des finances et Monsieur Pierre, Michel Sivone, Conseiller communal.

En résumé il est à signaler que cette façon de représentation de la Municipalité est une nouveauté - traditionnellement, la COFIN avait comme interlocuteur le Municipal représentant le Préavis, souvent accompagné d'un chef de service ou d'un responsable technique, mais sans le Municipal en charge des finances, ni un représentant de la Mairie communale. Ceci limitait drastiquement les discussions d'ordre financier, alors même que ce sont ces aspects qui sont au centre du travail de la COFIN. Ce point était devenu particulièrement apparent lors de l'adoption des Préavis N° 1, 2014 et N° 2, 2014 en février.

Il est évident qu'un nouveau fonctionnement devra être trouvé. A ce stade la COFIN remercie sincèrement les Municipaux et Chefs de services ayant participé aux discussions du 17 avril. Elle tire également un bilan très positif du fait d'avoir des interlocuteurs - même de répondre de façon positive la planification financière - et sur leurs aspects financiers.

Avant de traiter de l'objet lui-même, la COFIN a reçu une version mise à jour de la planification financière de la commune, qui inclut également les comptes 2014. La COFIN remercie la Mairie communale pour le travail important qu'elle a réalisé pour fournir ce document - même pour la commission - ce document sera plus finement analysé lors de l'étude des comptes 2014. Ce qui peut être dit à ce stade est que le bon résultat des comptes 2014 affecte de façon positive la planification financière.

: a mar\$e d'autofinancement s'él#verait Fr= 1!C+0!000=-, en 201" et devrait rester)ositive 'us6u!en 201 (= : l'amélioration de la)ro'ection est due au fait 6u!une)artie des 2onnes nouvelles sem2le)écenne, telle 6ue la)éré6uation financi#re et la ré)artition de la facture sociale-

: a Munici)alité)écise 6ue l'outil P<I. A sem2le)résent fonctionnel, mais il doit encore ?tre a))orié comme outil de)lanification=- es \$randes différences entre la)lanification de cet automne et la nouvelle montre 6ue c'est un outil nécessaire, mais avec une mar\$e d'erreur im)ortante-

Duel6ues)écisions sont é\$alement données 6uant l'utilisation de l'outil=- Ene \$rosse)artie du travail concerne l'entrée des données=- Celle,ci se fait deu0 fois)ar année)our l'ensem2le des com)tes %au 2ud\$et et au0 com)tes=- Ene fois 6ue les données sont entrées, il faut)our cha6ue com)te s)écifier un certain nom2re de)aram#tres)ermettant au syst#me de simuler son évolution=- Il faut)ar e0em)le s)écifier si ce com)te sera, ou non, affecté)ar l'inflation, ou encore si c'est la valeur des com)tes %ici 201@& ou du 2ud\$et %ici 2014& 6ui doit ?tre)rise en com)te=- Ces décisions dé)endent des détails de ces com)tes et de leur réalité=- Ene fois 6ue ce travail est effectué, il est relativement aisé de recalculer une)lanification financi#re en modifiant certains des)aram#tres \$lo2au0=- Il est encore noter 6ue les investissements futurs)ris en com)te)ar le syst#me sont ceu0 fi\$urant dans les)a\$es roses sous la ru2ri6ue F Pro'ets futurs G=- : a)lanification financi#re se fait sur " années, la colonne F ensuite G n!a donc aucune incidence techni6ue=-

A)r#s cette introduction \$énérale, la discussion a)orté sur trois éléments en)articulier, dévelo))és ci, dessous, avant de)asser en revue certains des crit#res d'analyse de la COFIN=-

Planification des investissements

: e)lan des investissements contient)our le)hotovolta#6ue une somme de Fr= 4 millions ré)artie sur)lusieurs années, donc Fr= 1 million)our l'année 2014 %a\$e 11+)oste "=- : a Munici)alité a))orte 6uel6ues)écisions 6uant ce montant=- uite au)ostulat PO 2,2011 du conseiller Mauri7io Mattia et au0 décisions de)oliti6ue éner\$éti6ue de la commune de Prilly %0," mI de)anneau0 solaire J ha2itant en 201+&, en cohérence avec les décisions au niveau fédéral, une étude a été réalisée en 2012)ar la société .olstis)our évaluer les)ossi2ilités)our installer des)anneau0)hotovolta#6ues sur les toits communaux=- Celle,ci a donné des conclusions intéressantes 6ui ont mené au montant)écité=-

: e choi0 des)ro'ets s'est fait en se 2asant sur le)otentiel de cha6ue site, mais surtout sur l'état de la toiture=- 5n effet, il faut choisir des toits sur les6uels on n!antici)e aucune intervention im)ortante durant 20,@0 années=- 3 ans cette)remi#re)hase, ce sont donc les toits de 2ktiment relativement récents 6ui ont été choisis=- : es autres sites nécessitent au)réala2le des interventions sur la toiture=- Ils suivront donc dans les années 6ui viennent, au rythme des rénovations=- : e calendrier)révu dans le)lan des investissements ne sera sans doute)as tenu=-

Ces travau0 seront liés au0 travau0 d'isolation et de modernisation ou mise en conformité des installations de chauffa\$e 6ui sont de toute mani#re)révues dans les années venir=- 5n)articulier, la législation fédérale¹ im)ose 6ue les citernes ma7out sim)le manteau ne)euvent ?tre e0)oitées au,del du @1 décem2re 2014=- Ces différents chantiers sont en cours de)lanification et une)révision)lus)écise du calendrier devrait ?tre sous toit d'ici un mois=-

: es chiffres avancés)ar .olstis datent de 2011,2012=- 3e)uis, les)ri0 ont 2aissé=- Il ne faut donc)as attendre de mauvaise sur)rise de ce cLté=- A noter 6ue la Munici)alité veut)rivilé\$ier des)anneau0)roduits)as des entre)rise suisses ou au moins euro)éennes=- : a mention de fa2ricants asiati6ues meilleur marché était indicative=-

1Ordonnance sur la)rotection des eau0 %O5au0& du 2(octo2re 1MM(et en)articulier le dis)ositions transitoires introduites lors de la modification du 1(octo2re 200+=-

Frais d'exploitation

Avant de discuter des différents scénarios possibles, trois éléments intéressent la COFIN -

1- En montant de Fr= +!000=, est prévu pour la maintenance, ce qui semble être au début de plusieurs membres de la COFIN- Due représente cette maintenance 5st, ce qui une partie des interventions sera réalisée par les services communautaires Comment ce montant a-t-il été estimé N

2- Les entrées financières dépendent de la 9PC- Quelles garanties avons-nous ce sujet N

@- Pourquoi est-ce que la durée de l'amortissement est de 20 ans alors que la durée de vie des anneaux est supérieure N

Comme les éléments étant connus, il est possible d'évaluer l'impact financier annuel de cette installation- Ci-dessous deux scénarios sont présentés dans un tableau- Ils varient par le montant de la 9PC- 3 ans les deux cas, une durée de vie réelle de 20 ans a été retenue, avec un rendement de (0 O a) lié au "dernières années-

Charges annuelles	
Amortissement sur 20 ans	@(!000
Charge d'intérêt @ 4 O	1"1200
Frais d'exploitation	+!000
Total des charges	59'200

Produit annuel	Scénario 1	Scénario 2
Montant de la r)cs J 8 P h	22	2+
Produit annuel (17'000 kWh)	37'400	44'200

Bilan		
; bilan annuel les 20 premières années	,21!(00	,1"1000
; bilan annuel les années suivantes @ rendement (0 O	2"120	@0!" +0
Bilan total (sur 25 ans)	-310'400	-147'200
Bilan total / nombre d'années (sur 25 ans)	-12'400	-5'900

Ces estimations permettent d'affirmer, sur la base de nos connaissances actuelles, que l'entier du projet aura un impact financier faible et a priori négatif-

Quelques points supplémentaires

A.110.

Les 2 kitiments concernés appartiennent à l'A.110. et non la commune. 5st, ce 6ue l'A.110. a été contactée N

Panneau0 thermi6ues

Le projet ne révoit 6ue des)anneau0 photovolta6ues, alors m?me 6ue les)anneau0 thermi6ues ont un meilleur rendement. Pourquoi ne)as avoir choisi de faire un certain)anacha\$e N

3 ivers

Le 2ud\$et révoit une mar\$e de 10 O)our des F 3 ivers et im)révus G= 3e 6uoi sla\$it, il N

.u2ventions

Quelles su2ventions vont ?tre demandées N

Eléments à préciser

8 P c

Cette unité dési\$ne le 8ilo P att cr?te, unité 6ui re)résepte la)uissance ma0imale 6ue)eut fournir une installation, si les conditions sont idéales-

9 PC

9étri2ution)ri0 coQtant du courant in'ecté-

Le site de de l'administration fédérale)écise N

La rétri2ution)ri0 coQtant du courant in'ecté %9PC& est un instrument de la Confédération servant)romouvoir la)roduction d'électricité)artir d'éner\$ies renouvela2les- : a 9PC com)ense : a lv0\$ac

Analyse critériée

Au vu des faibles montants impliqués, la COFIN a décidé de ne pas présenter l'analyse critériée habituelle, d'ailleurs en cours de révision : les éléments indiqués dans les pages précédentes semblent être les points pertinents à retenir.

Conclusions de la COFIN.

Suite à son analyse, la Commission des Finances ayant évalué l'incidence financière du réavis N° 1, 2014 estime cet investissement acceptable sous l'angle financier pour la Commune de Prilly et que rien ne s'oppose donc, du point de vue financier, à l'adoption des conclusions du réavis comme figurant en annexe C de celui-ci.

La Commission des finances se prononce ainsi à l'unanimité des membres présents.

Au nom de la Commission des Finances, Prilly le 21 avril 2014.

Francis Richard
Président

Jan-Martin
Président